

Motion 2527

pour une banque de lait maternel aux HUG

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'importance de l'allaitement maternel dans la nutrition, la croissance et le développement, la santé et la survie du nourrisson, et plus particulièrement du nourrisson prématuré ;
- les nombreuses recommandations et initiatives de l'OMS et de l'UNICEF en faveur de l'allaitement maternel au sein exclusif pendant les six premiers mois de vie de l'enfant ;
- l'étude parue en 2018 mandatée par Promotion allaitement maternel Suisse concernant le lait maternel et son utilisation en Suisse ;
- le rôle essentiel des banques de lait maternel, en particulier pour le nourrisson prématuré ;
- les difficultés rencontrées aujourd'hui dans la mise en place de banques de lait maternel ;
- le manque considérable de lait maternel à disposition dans les unités ;
- le danger que peuvent représenter les échanges de lait informels sur internet ;
- l'absence de banque de lait maternel à Genève,

invite le Conseil d'Etat

- à établir une collaboration avec le canton de Vaud et le CHUV en vue du développement d'une banque de lait maternel régionale ;
- à informer la population de son existence et à en faciliter l'accès.